

<https://enseignants.se-unsq.org/Les-directrices-et-directeurs-d-ecole-n-ont-pas-a-promouvoir-la-propagande>



Enseignants de l'Unsa

Les directrices et directeurs d'école n'ont pas à promouvoir la propagande gouvernementale

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : vendredi 31 mai 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Bis repetita. Une nouvelle fois, on somme les directeurs et directrices d'école d'assurer la promotion du Ministère, à travers la transmission de documents aux parents d'élèves. Il s'agit en l'espèce du « service après-vente » des mesures du Choc des savoirs au collège, notamment la mise en place des groupes en français et en mathématiques en classes de 6e et 5e.

Une propagande théorique

Les supports de communication réalisés promeuvent des dispositifs dans leur forme purement théorique, pâle copie du contenu des textes réglementaires. Les groupes au collège une fois mis en place ne ressembleront quasi-jamais à la présentation idyllique des supports ministériels tant la mise en œuvre est difficile et insuffisamment financée.

L'avis du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa le Choc des savoirs c'est toujours NON. Pour le SE-Unsa, être agent de communication du ministère c'est toujours NON.

C'est pourquoi le SE-Unsa demande aux directeurs et directrices d'école de ne pas diffuser ces documents de propagande. Le ministère doit gérer lui-même cette diffusion et supporter cette charge de travail qui ne doit pas incomber à ses personnels.